

Loi Grand Âge : annonce de la Première Ministre

La Première Ministre Élisabeth BORNE a annoncé le vote d'une loi grand âge en 2024.

Un engagement à ce niveau de responsabilité est forcément une bonne nouvelle pour l'AD-PA.

Mais l'association a la mémoire longue et se souvient des promesses de nombreux Présidents et Premiers Ministres qui n'ont jamais abouti.

L'AD-PA demande avant tout à l'Etat de respecter ses engagements pour que cesse la maltraitance systémique des personnes âgées vulnérables et des professionnels qui les accompagnent.

Au récent colloque organisé par l'AD-PA et le GAG, en présence de Citoyennage, de nombreux participants ont évoqué la souffrance vécue par les uns et les autres.

L'AD-PA demande donc officiellement à la Première Ministre qu'elle tienne les engagements de l'État de financer le ratio de 8 professionnels pour 10 personnes âgées en établissement comme il aurait dû l'être depuis 2012 et comme le préconise la Défenseure des droits, la Cour des comptes et le Haut Conseil de l'Âge. Par ailleurs, à domicile, l'Association demande que l'évaluation en 2018 d'un financement nécessaire à 24 € l'heure conduite à un financement à 31 € en 2024.

Parallèlement l'AD-PA demande la transformation des établissements en domiciles et l'accompagnement des personnes à domicile dans l'ensemble de leurs besoins au delà de la toilette et du ménage. Toutes ces évolutions devront se faire en s'appuyant sur la citoyenneté de nos aînés dans une logique de lutte contre l'âgisme de la société.

Si par malheur l'État en venait encore à repousser ses engagements, ce serait gravissime car considérer que les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent, conduit à un vrai danger pour la démocratie, comme on le voit dans de trop nombreux pays étrangers.

Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Éric FREGONA



Téléchargez
notre plateforme
plateforme.ad-pa.fr